

Modification du document d'information de la SC  
SOFIDY CONVICTIONS IMMOBILIERES

Modification du taux effectif de la commission de souscription acquise à la Société

Madame, Monsieur,

La commission de souscription acquise à la Société est due par tout nouveau souscripteur afin de couvrir les droits, frais, honoraires et taxes acquittés par la Société lors de l'acquisition ou de la cession des biens sociaux, actifs immobiliers directs ou indirects.

Conformément aux statuts de votre Société, Sofidy a décidé de modifier le taux effectif de la commission de souscription acquise à la Société pour le fixer à 0%.

Cette modification sera effective à compter de la centralisation du 9 novembre 2023.

Vous retrouverez les informations relatives à votre Société dans le Document d'information et le DIC PRIIPS de la SC disponibles dans la zone « Documentation » du site internet [www.sofidy.com](http://www.sofidy.com). Nous sommes à votre disposition pour toute question relative à cette mise à jour.

IP-SCI-102023-FR-3-982